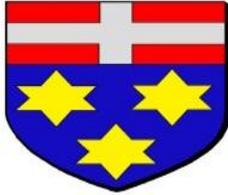


RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020

lachapelleauxbrocs@wanadoo.fr



Le vingt-huit février deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal, Michel BERIL, Serge ISCHARD, Serge DEZETTE, Sylvie VILLEBONNET, Jacques FARGES, Elodie BROSSARD, Laurent PUYDEBOIS, Christian DEMMANNEVILLE, Yves VIGIER et Ana-Maria BAPTISTA, convoqués le 18 février 2020 par Monsieur Michel BERIL, Maire, se sont réunis, à vingt heures trente, dans la salle de la mairie, en session ordinaire.

Absents : Philippe MERCIER.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BERIL, Maire, à vingt heures quarante minutes.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Ana-Maria BAPTISTA.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur les dossiers suivants :

OBJET : VALIDATION DEVIS SUPPLEMENTAIRE DES CHANTIERS D'INSERTION POUR CAGE D'ESCALIERS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CD19

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux supplémentaires pour la cage d'escaliers du logement communal.

Après l'étude de plusieurs devis, la commission des bâtiments communaux a validé le devis des chantiers d'insertion de l'Agglo de Brive pour un montant total de 1 500€ TTC.

Monsieur le Maire propose de voter pour valider ce devis et propose de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental 19 pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ces devis et autorise Mr le Maire à les signer ainsi que tous les documents nécessaires.
- Décide de solliciter Mr le Président du CD 19 pour l'attribution d'une subvention.

OBJET : COTISATION A LA MISSION LOCALE DE BRIVE POUR 2020

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la participation financière communale pour aider au fonctionnement de la mission locale de Brive.

Cette participation est calculée selon un montant qui évolue chaque année multipliée par le nombre d'habitants indiqué par l'INSEE pour l'année en cours.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal que cette cotisation soit reconduite chaque année. Pour 2020, le montant est de **370.60€** = 0.85€ X 436 habitants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et une contre :

- Accepte cette cotisation.

OBJET : FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE : PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DES SYNDICATS DE COMMUNES - 2020

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de La Corrèze demande, pour l'année 2020, une participation financière de 906.78 € au titre des dépenses des Syndicats de communes ;

Il y a lieu de décider du mode de recouvrement de cette participation :

- soit par la mise en recouvrement par les services fiscaux (participation fiscalisée)
- soit que cette participation soit inscrite sur le budget (participation forfaitaire)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide la mise en recouvrement de cette participation de 906.78€ € par les services fiscaux (participation fiscalisée)

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2020, les mêmes taux qu'en 2019 pour les 3 taxes locales, soit :

- 5.87 % pour la taxe d'habitation
- 13.14% pour la taxe foncière bâtie
- 93.72 % pour la taxe foncière non bâtie

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Décide de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2020.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le total des subventions accordées par la commune pour l'exercice 2020 et, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents,

- D'accepter le montant des subventions tel que présenté dans le tableau ci-après pour l'année 2020.

ARTICLE	Nom de l'Organisme	Pour mémoire Budget 2019	Proposition Budget 2020
6574	A.D.A.P.E.I de la Corrèze	110.00	110
6574	A.S.C.A.M Corrèze (Croix Marine)	20.00	20
6574	Bibliothèque Centrale de prêt	34.00	40
6574	Croix Blanche	30.00	50
6574	FOYER RURAL	1100.00	1100
6574	Fédération F.N.A.C.A	500.00	500
6574	FAL-USSEP	30.00	50
6574	Assos Accidentés de la vie (FNATH)	50.00	50
6574	Les Amitiés Chapelloises	1100.00	1100
6574	Ligue contre le cancer	100.00	100
6574	Myopathie (AFM)	40.00	100
6574	Protection Civile de la Corrèze	20.00	20
6574	Prévention routière	20.00	20
6574	Sapeurs-Pompiers (Orphelins)	30.00	50
6574	Société de chasse	1100.00	1100
6574	Je tu île	400.00	400
6574	SIDA (AIDES)	40.00	40
6574	ASP Corrèze	70.00	70
6574	Assos Française diabétiques	20.00	50
6574	Pupilles enseignement public	20.00	20
6574	Croix Rouge Brive	30.00	50
6574	Les Restos du Cœur	30.00	50
6574	Gérontologie	150.00	150
6574	Divers	506.00	680
6574	Sos Violences Conjugales	50.00	80
	TOTAL SUBVENTIONS :	5600.00	6000.00

OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Résumé du budget primitif de l'année 2020 présenté au Conseil Municipal :

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 s'équilibre en fonctionnement à la somme de **410 097.86€** et, en investissement à **141 712,47€**, ce qui représente un budget total de **555 810.33€**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte ce budget pour l'année 2020.

La séance a été levée à 21h35.